

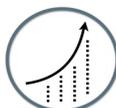


toute notre expertise à votre service

CONTRATS DE DROITS D'AUTEUR, DROITS VOISINS, DROITS A L'IMAGE 14 heures - 780 €



à distance



9 / 10 (16 avis)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur - responsables et chargé/es de communication - directions artistiques - toute personne amenée à traiter les droits d'auteur, les droits voisins et le droit à l'image dans sa structure.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la rédaction des contrats de droit d'auteur, de leur négociation, de leur contrôle.

OBJECTIFS

- Comprendre les règles juridiques qui régissent les droits d'auteur
- Acquérir les réflexes pour gérer la cession de droit d'auteur
- Connaître les spécificités qui régissent les droits d'auteur sur internet
- Se familiariser avec les règles de captations audiovisuelles dans les contrats
- Elaborer des outils juridiques pertinents : contrat, lettre-accord, autorisation

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 04/01/2024

Réflexes juridiques à acquérir quant aux questions de droits d'auteur

- Ce qui est protégé par le droit d'auteur
- Les conditions d'accès à la protection par le droit d'auteur
- Les droits accordés par le droit d'auteur
- Les droits patrimoniaux : les droits d'exploitation des œuvres non-tombées dans le domaine public
- Les droits moraux
- La titularité des droits : qui peut la revendiquer ?

Réflexes juridiques à acquérir quant à la cession de droits d'auteur

- Les conséquences d'une cession de droits d'auteur
- Les conditions de validité de la clause de cession de droits
- La clause est-elle valable en l'absence de rémunération au profit des auteurs concernés ?
- Les exceptions aux droits patrimoniaux
- Solliciter ou non l'autorisation du titulaire des droits d'exploitation pour utiliser une œuvre
- Les exceptions du droit d'auteur
- Le danger des œuvres dites «libres de droit»

Le réseau internet

- Les acteurs juridiques et leurs obligations
- Différencier éditeur de contenus et hébergeur
- La responsabilité des contenus générés par les utilisateurs (forums, commentaires des internautes, mise en ligne de contenus par des internautes photographiques ou vidéographiques, etc.)

- Réagir lors de la mise en ligne d'un contenu dont vous détenez les droits
- Les règles pour faire intervenir un agent assermenté lors de la connotation d'un litige sur le réseau Internet
- Anticiper les diligences à accomplir avant toutes diligences à l'encontre d'un contre-facteur

Initiation à la captation audiovisuelle dans les contrats

- Réclamer des droits d'auteur par les personnes physiques ou morales en charge de la captation d'un spectacle
- Rédiger les accords particuliers nécessaires (notamment avec les personnes salariées de votre structure) à une captation audiovisuelle réalisée en interne
- Invoquer un droit indépendant de toute notion de droit d'auteur, de droits voisins ou de vie privée par le public dont l'image est reproduite



Mis à jour 04/01/2024

Copyright CAGEC©